

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 juin 2023**

COMMUNE DE MESSERY

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Objet | Décision du conseil municipal |
| 1 | Protocole d’accord entre la commune et la société Aquarelle Immobilier | Donne mandant à Thierry NOIR pour poursuivre les discussions avec Aquarelle Immobilier |
| 2 | Acquisition d’une parcelle boisée (cadastrée section D n°1523 lieudit « Teppe Maury » d’une contenance de 4015 m²) appartenant aux consorts DUFOUR au prix de 4015.00 € | Décide de faire usage de son droit de préférence pour acquérir ledit bien cadastrée section D n°1523 lieudit « Teppe Maury » d’une contenance de 4015 m² appartenant aux consorts DUFOUR au prix de 4015.00 €  Décide au cas où le vendeur déciderait de vendre à un autre acquéreur de demander au département de la Haute-Savoie de lui déléguer son droit de préemption comme cela a été le cas pour l’achat des terrains DE LEUSSE DE SYON et d’acquérir la parcelle cadastrée section D n°1523 par substitution |
| 3 | Convention avec le C.A.U.E. pour une mission d’accompagnement à maîtrise d’ouvrage dans le cadre du projet de transformation de la salle des fêtes du centre | Autorise la signature de la convention de mission d’accompagnement du maître d’ouvrage avec le C.A.U.E.  Autorise Monsieur le Maire à signer si nécessaire des contrats d’intervenants extérieurs |
| 4 | Désignation d’un référent déontologique | Nomme Monsieur VIOUT Jean-Olivier en qualité de référent déontologique jusqu’au terme de l’actuel mandat municipal  Valide les conditions de saisine, de délivrance des conseils et les modalités de rémunérations du référent déontologue |
| 5 | Régularisation de la cession à l’euro symbolique de la parcelle D 3151 (d’une contenance de 44 m²) suite à changement de propriétaire. | Donne son accord pour l’acquisition à l’euro symbolique de la parcelle cadastrée D 3151 appartenant au syndicat des copropriétaires de l’immeuble Bel |
| 6 | Avenant à la convention d’adhésion au service de Conseil Energie du Syane pour modification de la participation financière de la commune | Accepte les termes de l’avenant proposé et autorise Monsieur le Maire à le signer |
| 7 | Remboursement Nathalie VUARNET pour paiement de l’abonnement « Canva » | Autorise le remboursement à Nathalie VUARNET de l’avance faite par elle pour le paiement de l’abonnement annuel de « Canva » d’un montant de 139€ |
| 8 | Création d’un emploi non permanent pour les restaurant scolaire et la garderie | Décide de créer un emploi non permanent à temps non complet (20/35ème annualisé) relevant du cadre d’emploi des adjoints techniques territoriaux afin de recruter un agent de restauration et de garderie pour une durée de 2 ans |
| 9 | Recrutement d’agents saisonniers | Autorise le recrutement de deux agents saisonniers pour l’été 2023 (juillet et août) aux conditions exposées notamment s’agissant du service d’affectation des périodes de recrutement et des conditions de rémunération. |
| 10 | Proposition d’octroi d’une gratification à un stagiaire en baccalauréat professionnel Aménagements paysagers | Accorde à M. Jean-Baptiste DEFOSSE une gratification de 300€ dans le cadre du stage effectué au service espaces verts en juin et juillet 2023. |
| 11 | Suppression et création d’emploi | Décide de supprimer à compter du 01/04/23 l’emploi d’adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet au service bibliothèque,  de créer à compter de la même date un emploi d’adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet relevant de la catégorie C au service bibliothèque  De modifier le tableau des effectifs  D’inscrire au budget les crédits correspondants  D’autoriser l’autorité territoriale à signer tout acte y afférent |
| 12 | Octroi d’une subvention exceptionnelle à l’association TY BUDDIES | Décide d’accorder une subvention de 500€ à l’association TY BUDDIES d’Excenevex dans le cadre de la participation de l’équipage féminin de Messery et Excenevex à l’édition 2023 du trophée Roses des sables |